



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES STATISTIQUES DU SECTEUR EXTÉRIEUR (DU 19 AU 30 MARS 2018)

novembre 2018

Ce document sur la République islamique de Mauritanie a été préparé par une équipe du Fonds monétaire international. Il est basé sur les informations disponibles au moment de son achèvement en août 2018.

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles au public à partir de

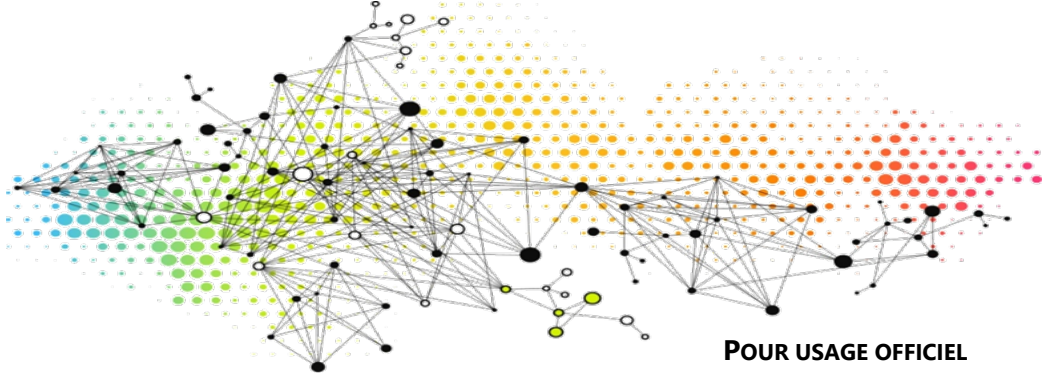
Fond monétaire international • Services de publication
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201

E-mail: publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>

Prix: 18,00 \$ par copie imprimée

**Fond monétaire international
Washington, D.C.**



POUR USAGE OFFICIEL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

JUILLET
2018

RAPPORT DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES STATISTIQUES DU SECTEUR EXTÉRIEUR DU 19 AU 30 MARS 2018

Préparé par Diana Cucu

Le présent rapport contient des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités de Mauritanie (le « bénéficiaire de l'AT »), en réponse à leur demande d'assistance technique. Ce rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) peut être communiqué par le FMI aux administrateurs du FMI et à leurs services, ainsi qu'aux autres organismes et entités du bénéficiaire de l'assistance technique et, à leur demande, aux services de la Banque mondiale et aux autres fournisseurs d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime [dont les membres du comité directeur du CRAT XX], sauf si le bénéficiaire de l'assistance technique s'y oppose explicitement (voir « [Operational Guidelines for the Dissemination of Technical Assistance Information](#) », disponible en anglais uniquement). La publication ou la communication du présent rapport (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) en dehors du FMI, à des parties autres que les organismes et entités du bénéficiaire de l'assistance technique, les services de la Banque mondiale et les autres prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime, requiert le consentement explicite du bénéficiaire de l'assistance technique et du Département des statistiques du FMI.

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	3
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMANDATION PRIORITAIRES	4
RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	5
ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS	6
A. Plan d'Action	6
B. Introduction	7
C. Balance des paiements	8
D. Les statistiques de la dette	14
E. La position extérieure globale	16
F. Responsables rencontrés au cours de la mission	17
TABLEAU	
1. Recommandations Prioritaires	5
ANNEXES	
1. Banque Centrale de Mauritanie: Balance des Paiements—Présentation sur le Site de la Banque Centrale	18
2. Nomenclature des recettes et paiements bancaires effectués par les banques commerciales pour le compte de leur clients résidents	20
3. Crédits commerciaux : Structure des données à collecter pour la BdP et la PEG ; Traitement	26
4. Estimation des transactions d'investissement direct de l'étranger relatives aux projets de construction publics qui durent plus d'un an—Model chiffré	28
5. Formulaire d'enquête des investissements directs de l'étranger	31

Sigles et Acronymes

AT	Assistance technique
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BdP	Balance des paiements
FSSF	Fonds de stabilité du secteur financier
<i>MBP5</i>	<i>5ème édition du Manuel de la Balance des Paiements</i>
<i>MBP6</i>	<i>6ème édition du Manuel de la Balance des Paiements et de la Position extérieure globale</i>
PEG	Position Extérieure Globale
SSE	Statistiques du secteur extérieur
STA	Département statistique du Fonds Monétaire International
BSA	Balance Sheet Approach/Approche du bilan

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION ET RECOMMANDATION PRIORITAIRES

1. Avec le soutien du Département Moyen-Orient et Asie Centrale (MCD) du Fonds monétaire international (FMI) et à la demande de la Banque centrale de Mauritanie (BCM), une mission du Département des statistiques (STA) du FMI s'est rendue à Nouakchott du 19 au 30 mars 2018, pour fournir une assistance technique (AT) en matière des statistiques du secteur extérieur (SSE). Cette mission est conduite dans le cadre d'une initiative financée par le Fonds de stabilité du secteur financier (FSSF) : Sous-module Approche du bilan (BSA). Il s'agit d'un travail intersectoriel qui permettra la production de matrices BSA plus fiables pour soutenir les politiques macro-prudentielles, l'analyse de la stabilité financière des pays et la mission de surveillance du FMI.

2. La mission avait pour principaux objectifs de travailler étroitement avec la BCM afin de (i) développer le dispositif mis en place pour la confection de la balance des paiements (BdP), et (ii) proposer le cadre pour l'établissement de la position extérieure globale (PEG). A partir des constats et des recommandations faits par la dernière mission d'AT sur les statistiques du secteur extérieur (SSE) menée à la BCM en octobre 2016, cette mission note le besoin d'affiner la qualité de la plupart des postes de la BdP, notamment du compte financier, ce qui pourrait en même temps appuyer les efforts d'élaboration d'une PEG dans un futur prochain.

3. La BCM établie et publie la BdP selon la 5^{ème} édition du Manuel de la Balance des Paiements (MBP5), traditionnellement en format analytique, qu'elle considère que lui sert mieux aux analyses économiques, par rapport à une présentation par composantes types qui permettrait une meilleure visibilité des postes et instruments dans la BdP. La collecte des données et la confection de la BdP sont plutôt adaptées à ce format analytique plus agrégé, ce qui affecte la qualité des indicateurs, surtout du compte financier.

4. Le dispositif principal de collecte des données nécessite de sérieuses améliorations en termes d'exhaustivité et de précision de l'information. Cela devrait être considérée en priorité. Compte tenu du défi proposé d'arriver à l'établissement d'une PEG, la mission est d'avis que les prochaines initiatives devraient se concentrer sur : (i) l'amélioration de la ventilation des indicateurs au sein du compte financier; les premières étapes pourraient commencer par une meilleure exploitation des statistiques monétaires, notamment fournir la ventilation des avoirs et engagements extérieurs du secteur bancaire, ainsi que de la banque centrale; (ii) développer de nouvelles sources de données (comme par exemple l'enquête sur les investissements directs) afin de mieux couvrir les opérations transfrontalières du secteur non-bancaire qui est très mal recensé dans la BdP et (iii) améliorer la qualité des statistiques de la dette extérieure.

5. Il est à noter que la mise en œuvre de ce plan d'action ne pourrait être réalisée que si les ressources humaines allouées à l'établissement des ESS sont renforcées ; la

production de la balance de paiements est actuellement assurée par un minimum de personnel, à savoir : un statisticien et un directeur adjoint en tant que coordinateur/statisticien, qui est en principe responsable de trois divisions à la fois.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

6. **Afin de contribuer aux progrès dans les domaines susmentionnés**, la mission a recommandé un plan d'action détaillé sur un an, avec en priorité les recommandations ci-dessous, qui revêtent une importance particulière pour l'amélioration des statistiques du secteur extérieur.

Tableau 1. Recommandations Prioritaires

Délai prévu	Recommandation prioritaire	Institutions responsables
Décembre 2018	<i>Renforcer l'équipe responsable de la production de BdP, idéalement en complétant les ressources humaines avec du nouveau personnel plutôt que de déménager d'autres équipes de la BCM.</i>	BCM
Septembre 2018	<i>Adopter la maquette en « format standard » contenant les composantes type de BdP et de la PEG dans la préparation des ESS.</i>	BCM
Septembre 2018	<i>Règlements bancaires : Tester et mettre en œuvre la nomenclature conçue par la BCM à l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de précision sur la nature des transactions effectuées par les banques au nom de leurs clients ; Règlements bancaires : Ajouter aux détails collectés par les messages « Swift » des champs avec des codes qui permettent l'identification de la nature des transactions BdP ; s'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements.</i>	BCM

7. **De plus amples informations sur les recommandations prioritaires et les mesures/jalons correspondants se trouvent dans le plan d'action, à la section « Évaluation technique détaillée et recommandations ».**

ÉVALUATION TECHNIQUE DÉTAILLÉE ET RECOMMANDATIONS

A. Plan d'Action

8. Cette partie présente sous forme de tableau, les recommandations pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale :

Priorité	Mesure/repère	Date de réalisation prévue
Élevée	Adopter la maquette « format standard » contenant les composantes type de BdP et de la PEG dans la préparation des ESS.	Septembre 2018
Élevée	Règlements bancaires : Tester et mettre en œuvre la nomenclature conçue à l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de précision sur la nature des transactions effectuées par les banques au nom de leurs clients	Septembre 2018
Élevée	Affiner le projet de nomenclature ; attention particulière sera accordée aux libellés attribués aux crédits commerciaux—veiller à ce que la nature des flux soit correctement identifiée, correspondant au traitement de crédits commerciaux discuté lors de la mission	Décembre 2018
Élevé	Règlements banque centrale : Ajouter aux détails collectés à partir des messages « Swift » des champs avec des codes permettant l'identification de la nature des transactions de la BdP ; S'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements ; assurer leur formation afin qu'ils maîtrisent la codification correspondante aux besoins de la BdP.	Septembre 2018
Faible	Identifier les composantes BdP/PEG des avoirs et des engagements de la banque centrale, en utilisant la ventilation plus détaillée des statistiques monétaires ;	Décembre 2018
Elevé	Identifier une structure plus détaillée des avoirs et des engagements des banques commerciales parmi les statistiques monétaires (voir comme modèle le Tableau A6.3 Rapprochement des postes du compte de patrimoine des autres institutions de dépôts et des composantes de la PEG du Guide de la compilation <i>MBP6</i>) ;	Janvier 2019
Elevé	Demander à la Direction des Placements de communiquer les encours et les recettes (y compris les intérêts) liés aux placements des fonds pour le compte d'administration publique	Juillet 2018
Elevé	Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la liste des projets publiques à longue terme en vue de les enquêter et les classer parmi les investissements directs ; assurer le rapprochement	Juillet 2018

Priorité	Mesure/repère	Date de réalisation prévue
	entre les éléments des investissements directs communiqués par les entreprises et les décaissements/remboursements effectués par l'administration publique ;	
Élevé	Utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non-bancaire ;	Juillet 2018
Élevé	Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct (en particulier visiter le Guichet Unique pour la liste des entreprises à enquêter)	Juillet 2018
Élevé	Mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissements directs pour les positions de fin d'année 2016.	Septembre 2018

B. Introduction

9. Une mission du Département des statistiques (STA) du FMI s'est rendue à Nouakchott du 19 au 30 mars 2018, pour fournir une d'assistance technique (AT) en matière des statistiques du secteur extérieur (SSE) à la Banque centrale de Mauritanie (BCM). La mission s'est concentrée sur (i) le développement du dispositif mis en place pour la confection de la balance des paiements (BdP) et (ii) l'articulation d'un cadre statistique qui permettra l'établissement de la PEG en cohérence avec le système mauritanien de BdP. Ce dernier a également été évalué pour identifier les progrès depuis les dernières missions d'AT et proposer des améliorations à servir le but du projet actuel. Notamment, la mission a étroitement travaillé avec l'équipe chargée des SEE pour identifier les sources de données disponibles, qui pourront également alimenter le compte financier de la BdP et la PEG.

10. Conformément aux axes autour desquels évoluent les principaux enjeux de la BdP, la mission a rencontré les gestionnaires des domaines clés d'où un développement est attendu à court terme : l'équipe focale de la BCM chargée de l'amélioration de la collecte des règlements (auprès des banques commerciales et de la banque centrale) ; l'équipe de la dette extérieure au sein de la BCM ; ainsi que le Directeur de la Mobilisation des Ressources et de la Coordination de l'Aide Extérieure du Ministère de l'Economie et des Finances.

11. La mission s'est entretenue avec Monsieur le Gouverneur de la BCM sur les mesures à prendre afin d'optimiser les chantiers ouverts ainsi que sur le besoin de renforcer l'effectif affecté aux travaux des SSE de manière urgente. La mission tient à exprimer sa gratitude envers les autorités mauritaniennes notamment la BCM et le Ministère des

Finances pour leur excellente collaboration et pour l'hospitalité dont elle a bénéficié durant son séjour, ce qui a largement contribué au succès de la mission.

C. Balance des paiements

Dispositif d'établissement

12. La mission a évalué l'état actuel du dispositif de production de la balance des paiements y compris les sources de données et les pratiques statistiques d'établissement ; elle s'est intéressée en particulier si la qualité du dispositif actuel de la BdP permettait de relier d'une manière cohérente aux besoins de l'élaboration d'une PEG. La dernière évaluation du dispositif BdP a été faite pendant la mission d'AT portant sur les statistiques extérieures remontant à octobre 2016.

13. Le système de la BdP repose sur l'essentiel sur les règlements bancaires, effectués par les banques commerciales pour compte propre et pour le compte de leurs clients. Pour éviter la redondance des données statistiques soumises par les banques aux différents départements de la BCM, la banque centrale a conçu un canal de « reporting » centralisé, à travers le Département de la Supervision Bancaire qui collecte (en évitant la superfluité) les données selon la demande des départements spécialisés de la BCM.

14. En outre, on note également un nombre important de règlements effectués directement par la BCM : paiements pour leurs propres comptes, au nom de l'état, ainsi que sur le compte de certaines entreprises détenues par l'état (ex : Air Mauritanie, Société Nationale des Industries Minières, etc.). Les deux chaînes des paiements sont génériquement appelées par la BCM : « Règlements de la banque centrale » et « Règlements des banques primaires ».

15. Les données douanières, les statistiques monétaires, et celles sur la dette extérieure (qui couvre dans une mesure significative des prêts concessionnels ou semi-concessionnels empruntés par le secteur public) s'ajoutent pour compléter le dispositif d'établissement de la BdP.

16. Par rapports aux constats de la mission d'AT de 2016 la qualité des données sur les exportations et les importations s'est améliorée d'une manière significative grâce à l'apport de celle-ci qui a redéfini un schéma déclaratif pour le commerce et les différents régimes douaniers (y compris le traitement des zones franches). Par conséquent, la production des statistiques des biens est maintenant proprement reliée aux données douanières. En effet, c'est la principale amélioration depuis la dernière mission.

17. La BCM s'est déclarée en difficulté de mettre en œuvre la plupart de ces recommandations, compte tenu des ressources limitées à leur disposition ; toutefois, une nomenclature standardisée des transactions « type BdP », a été conçue par la BCM pour aider

les banques commerciales mieux classifier les règlements, selon les besoins de BdP ; la nomenclature était en train d'être finalisée et distribuée aux banques pour usage régulier.

18. La BdP est établie et diffusée dans le format analytique, qui sert mieux aux analyses économiques effectuées par le FMI dans le cadre des programmes financiers, et elle est transposée sous format maquette de transmission « F10 » pour la soumission de données vers le STA.

19. Néanmoins, la collecte des données et le dispositif de production sont plutôt adaptés à ce cadre comptable ; les opérations du compte courant se présentent toujours d'une manière agrégée : une typologie relativement limitée de services et de revenus (même si les détails sont parfois disponibles dans les opérations bancaires) est employée. Cependant, le compte financier souffre d'un manque de ventilation plus détaillée des instruments financiers par secteur institutionnel et par échéance. Ainsi, en s'appuyant sur l'appartenance à un secteur institutionnel, les composantes du compte financier de la BdP relèvent : (i) le niveau total des actifs et des passifs des institutions de crédits, (ii) les avoirs de réserve encore trop agrégés, et (iii) une couverture faible des créances et des engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire. La PEG n'est pas produite et le cadre pour en collecter des données statistiques appropriées n'est pas encore mis en place.

20. D'un côté, la difficulté de ne pas facilement retrouver la nature des transactions dans les règlements bancaires et d'autre côté, l'insuffisance des sources de données complémentaires relatives aux SSE (comme par exemple une enquête sur les investissements directs, ou les déclarations sur les avoirs et les engagements du secteur non-bancaire), limitent la ventilation des composantes du compte financier. Compte tenu de l'objectif d'établir la PEG, il conviendra d'observer qu'une classification des transactions BdP par composante types, permettra de mieux identifier les postes du compte financier ventilés spécifiquement par : instrument financier (investissements directs, de portefeuille, prêts etc.)/secteur institutionnel/échéance. Cette classification permettra une meilleure identification des corrélations entre les deux statistiques et l'analyse des sources de données nécessaires au développement d'une PEG intégrée.

21. La mission a proposé que le « format standard » des composantes BdP soit utilisé pour la confection. A la fois, la « forme analytique » n'est qu'un réarrangement des postes provenant de la forme standard et peut être obtenue facilement si la précédente est disponible. À des fins d'analyse économique et pour faciliter le suivi des tendances en connexion avec les données historiques, la présentation analytique peut également être établie.

Mesures recommandées :

- Adopter la maquette en format standard contenant les composantes type de BdP en corrélation avec la classification des éléments de la PEG ;

Ressources humaines

22. En matière d'adéquation des ressources humaines, la mission a noté que le travail sur les SSE est assuré par une seule compilatrice au sein de la banque centrale, sous la coordination directe du Sous-directeur de la Sous-direction BdP. Il faut signaler que par rapport à l'évaluation précédente (octobre 2016), l'équipe a perdu un cadre, qui a été affecté à un autre service de la banque centrale. La perte est couverte par les deux, dont l'appui du sous-directeur qui maîtrise la méthodologie et finalement compile la BdP (en absence d'un chef service) se relève essentiel. Comme le pays envisage de produire la PEG, cette nouvelle tâche va induire un surcroît de travail. Cependant, la mission souligne qu'il est nécessaire de mobiliser des ressources humaines supplémentaires afin d'améliorer la capacité de production et de donner plus de temps aux techniciens supérieurs, qui devraient se concentrer sur les analyses statistiques pour mieux affiner les estimations et les ajustements. La mission trouve que la fin imminente du mandat de Sous-directeur en raison de son départ à la retraite, nécessiterait la formation d'un cadre supérieur (au moins) qui serait formé aux besoins spécifiques du domaine statistique et les défis de son établissement.

23. Dans ces circonstances, la mission a travaillé en étroite collaboration avec la BCM afin de (i) proposer des améliorations au système d'établissement de la BdP et de préparer un cadre cohérent qui pourrait servir de point de départ à l'établissement de la PEG, en cohérence avec le dispositif de BdP; (ii) d'entamer des chantiers afin de développer de nouvelles sources de données qui appuieraient mieux l'établissement du compte financier ; et (iii) d'assurer la bonne compréhension du cadre méthodologique, de manière à mettre en évidence une articulation cohérente des composantes du compte financier avec celles de la PEG.

Mesures recommandées :

- Renforcer l'équipe responsable de la production de BdP, idéalement en complétant les ressources humaines avec du nouveau personnel plutôt que de déménager d'autres équipes de la BCM.

Sources de données

24. Pour l'essentiel, les statistiques de la BdP de la Mauritanie s'appuient sur un dispositif de déclarations des règlements bancaires effectués par les banques commerciales et la banque centrale. Les données du compte financier proviennent de la situation « monétaire » des banques et de la BCM (traitées d'une manière agrégée), du compte pétrolier de l'Administration publique ainsi que de l'état de la dette publique. Les données collectées ne sont pas retraitées ou recoupées avec d'autres sources (excepté le commerce de biens) et la BdP ne comporte pas d'estimation.

25. Même si la couverture des transactions transfrontalières est tout à fait satisfaisante, le système des rapports de règlements bancaires internationaux ne permet pas l'identification et la classification convenable des transactions au niveau de détail

nécessaire à l'élaboration de la BdP. En effet, l'équipe de la BdP est obligée de revenir vers les agents bancaires régulièrement pour des explications supplémentaires et afin d'affiner les encadrements. La codification est plutôt basée sur des hypothèses empiriques et dans l'absence de détails plus précis, l'estimation des comptes de BdP se fait d'une manière agrégée (voir la structure des comptes dans l'annexe 1—source : site d'internet de la BCM).

26. La mission a passé en revue le projet de nomenclature préparé par la BCM¹ (en annexe 2) en cours d'être mis en place au niveau des banques commerciales visant l'amélioration de la qualité de l'état des règlements bancaires. Elle a également rencontré le représentant du département informatique, chargé des procédures de transmission des déclarations des banques (membre d'équipe focale de la BCM en charge d'améliorer la collecte des données statistiques auprès des banques). Lorsque la nomenclature est perfectible, la mission a recommandé qu'elle soit immédiatement testée (avec les banques) et mise en place pour fluidiser le « reporting » à travers les banques commerciales. A noter que la BCM préférerait centraliser les demandes adressées aux banques commerciales (par ses départements) et mettre en œuvre tous les changements significatifs en même temps. Compte tenu de la prévalence de cette source de données pour la compilation de la BdP, la mission a estimé que la mise en œuvre de la nomenclature devrait être considérée comme hautement prioritaire.

27. La mission a recommandé à l'équipe de la BdP de porter une attention particulière à l'identification correcte des libellés attribué aux crédits commerciaux. Pour ce qui concerne le traitement méthodologique, la mission propose à regrouper les éléments de crédits commerciaux selon la structure proposée dans l'annexe 3 (à partir des recommandations du Guide pour l'établissement des statistiques selon le *MBP6*).

28. La mission appui la proposition de la BCM d'ajouter un champ contenant des descriptions convenables pour la BdP aux ordres de paiements exécutés par Swift. Cette initiative permettrait que la codification des opérations soit faite en « temps réel », au moment des règlements, par les agents chargés avec les ordres des paiements, selon une nomenclature des libelles similaire avec celle conçue pour les règlements bancaires. L'équipe BdP va assurer la formation de leurs collègues, pour qu'ils puissent surmonter l'obstacle de ne pas être familier avec la codification de BdP.

Mesures recommandées :

- **Règlements banques primaires :**
 - a. Equipe focale de projet de la BCM : Tester et mettre en œuvre la nomenclature conçue pour l'usage des banques commerciales, en vue d'introduire plus de précision sur la nature des transactions effectuées par les banques au nom de leur clients—haute priorité ;

¹ Suivant une recommandation faite par la dernière mission d'AT du FMI

- b. Equipe BdP : Affiner la nomenclature destinée et harmoniser le traitement de crédits commerciaux en suivant le traitement recommandé par la mission.

- **Règlements banque centrale :**

- a. L'équipe focale du projet de la BCM : Ajouter aux détails collectes par les « Swift » des champs avec des libelles/codes qui permettent l'identification de la nature des transactions BdP ;
- b. L'équipe de la BdP : S'assurer que la codification est effectuée par les agents des règlements ; former leur collègue afin qu'ils maîtrisent la codification de paiements pour les besoins de BdP.

29. Les avoirs et les passifs extérieurs de la banque centrale relève deux postes agrégés sur les avoir et les passifs de la BCM (net). Cependant, les éléments composants des avoir de réserves proposées par le *MBP6* comprennent : (1) l'or monétaire, (2) le numéraire et dépôt, (3) les titres ; (4) les droits de tirage spéciaux ; (5) la position de réserve au FMI ; et (6) les autres créances. Après avoir analysé en étroite concertation avec l'équipe BdP la classification couramment disponible dans le compte de patrimoine de la BCM, il est devenu nécessaire que l'équipe BdP communique avec le service chargé des statistiques monétaires afin d'obtenir plus de détail sur les données du bilan, ce qui permettra d'identifier correctement les actifs et les passifs extérieurs de la banque centrale.

Mesures recommandées :

- La Sous-direction BdP travaille en étroite concertation avec la Sous-direction des études monétaires pour identifier les éléments des avoirs et des engagements de la banque centrale, selon la structure analysée avec la mission ; en particulier, une ventilation plus détaillée des comptes de la banque centrale dans les statistiques monétaires serait nécessaire ;

30. Au sujet des actifs et des passifs extérieurs des banques commerciales : la mission précédente notait déjà que la partie de l'activité pour compte propre des banques commerciales n'est pas encore suffisamment exploitée. En effet, identique à la situation des actifs et des passifs de la banque centrale, les transactions financières des banques commerciales peuvent s'identifier par deux lignes de total : Banques commerciales (net), dont : Avoir et Engagements.

31. La mission a recommandé que les statistiques monétaires soient examinées de la même manière que les actifs et les passifs de la banque centrale ; la structure proposée par le tableau A 6.3 du Guide pour l'établissement des statistiques selon le *MBP6* serait suivie.

Mesures recommandées :

- Identifier une structure plus détaillée des avoirs et des engagements des banques commerciales dans les statistiques monétaires, en suivant l'approche suivie dans le Tableau A6.3 Rapprochement des postes du compte de patrimoine des autres institutions de dépôts et des composantes de la position extérieure globale (PEG) ;

32. Quant aux éléments les plus importants à surveiller pour l'administration publique, il s'agirait de : (i) « le compte pétrolier » ouvert auprès des banques à l'étranger (pour percevoir les recettes)—pour les avoirs extérieurs et de (ii) la dette extérieure ;

Mesures recommandées :

- Avoirs extérieurs : Demander à la Direction des Placements de communiquer les encours et les recettes (y compris les intérêts) liés aux placements des fonds pour le compte de l'administration publique ;
- Engagements extérieurs : Vérifier l'exhaustivité des montants de décaissements retracés par la BCM des projections et d'autres renseignements disponibles au niveau de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances. Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la liste des entreprises impliquées dans des projets publics d'infrastructure. Inclure ces entreprises dans l'échantillon de l'enquête sur les investissements directs (transactions et positions). Assurer le rapprochement entre les éléments d'investissement direct communiquées par les entreprises et les décaissements/remboursements effectués par l'administration publique.

33. Les créances et les engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire : le contrôle des changes sur les transactions financières limite la typologie des transactions internationales déroulées par le secteur non-bancaire ; toutefois une couverture très insuffisante des créances et engagements extérieurs du secteur privé non-bancaire se fait sentir dans le compte financier. La position débitrice/exportatrice du secteur non-bancaire ne peut pas s'estimer dans un contexte des données presque inexistante.

34. Comme premières mesures envisagées, la mission a recommandé : (i) pour les avoirs extérieurs : utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non bancaire ; (ii) en ce qui concerne les engagements : mettre en œuvre une enquête sur les investissements directs de l'étranger ; ça va permettre déjà la comptabilisation des transactions financières clés, dans l'ensemble de la BdP et de la PEG.

Mesures recommandées :

- Utiliser les statistiques de la BRI comme source d'information pour l'évaluation des dépôts à l'extérieur du secteur privé non bancaire ;

- Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct comme convenu lors de la mission et mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissement direct pour les positions de fin d'année 2016.

Investissements directs

35. L'Investissement direct se présente dans la BdP comme post un agrégé :

« **Investissement direct (net), dont : industries pétrolières (net)** ». La collecte des données repose largement sur les règlements bancaires. Du fait que les dernières couvrent insuffisamment les éléments des investissements directs (notamment les bénéfices réinvestis), la qualité faible des transactions retracées par le dispositif de la BdP mauritanien s'ajoute aux difficultés d'appréhender correctement les flux des investissements directs. De plus, il n'y a pas des données sur les stocks.

36. La mission recommande la mise en œuvre d'une enquête annuelle sur les investissements directs de l'étranger.

Elle a également proposé une esquisse de questionnaire d'enquête (l'annexe no 5). Compte tenu des ressources limitées à la disposition de la BCM et de la complexité d'une telle enquête, la mission a d'abord recommandé de mener une enquête pilote auprès d'un certain nombre d'entreprises concernées. Cela permettra de mieux tester les questionnaires et la compréhension de la méthodologie par les répondants, de promouvoir l'enquête afin d'assurer un taux de réponse raisonnable, et, ce qui est le plus important, de collecter une première série de transactions et de positions sur les investissements directs et d'essayer les comparer avec les données provenant des sources de données existantes. A la suite, l'enquête pourrait être menée de manière régulière.

37. La banque centrale doit développer un registre des entreprises d'investissement direct à enquêter annuellement sur les secteurs les plus connus; la population considérée pourrait donc comprendre : (i) les principales sociétés minières et pétrolières, (ii) les entreprises de pêche, (iii) les banques résidentes avec participation étrangère, (iv) les sociétés de télécommunication ; autre type des sociétés identifiable au Guichet unique de Nouadhibou (pour les zones franches) et au Guichet unique du Ministère de l'Economie et des Finances.

Mesures recommandées :

- Mettre en œuvre une enquête pilote sur les investissements directs afin d'estimer les positions de fin 2016 et les flux pour le 2017 ;
- Etablir le répertoire des sociétés d'investissement direct comme convenu lors de la mission et mettre en œuvre l'enquête pilote d'investissement direct pour les positions de fin d'année 2016.

D. Les statistiques de la dette

38. L'établissement des statistiques de la dette publique extérieure est quelque peu controversé en Mauritanie : compte tenu du fait que la BCM est chargée des paiements du

service de la dette, la principale préoccupation de la banque (y compris l'administration publique) est de surveiller avec précision le service de la dette, de sorte que les paiements dus puissent être effectués d'une manière régulière, à l'échéance. En principe, ce sont les bailleurs qui notifient la BCM sur le service de la dette dû, quinze jours avant l'échéance.²

39. Cela signifie que l'accent est mis sur le suivi du service de la dette, essentiellement basé sur les notifications des créanciers. Cependant, l'estimation des décaissements repose également sur les données envoyées par les bailleurs sur les tirages réels, plutôt que sur des données statistiques collectées à partir des sources résidentes ; dans le cas des crédits fournisseurs par exemple, les décaissements sont connus par les créanciers eux-mêmes. On considère actuellement que les enregistrements les plus complets sur les décaissements appartiennent aux créanciers non-résidents. A cet instar, les créanciers envoient des données sur les décaissements réels relatifs à leurs contrats. C'est de cette manière que le suivi des décaissements sur les prêts en cours de tirage est effectué (ce sont les bailleurs qui envoient les montant décaisses, avec un retard par rapport à la date de tirage). Communication avec les créanciers occasionnée par les paiements du service de la dette est la principale source d'information en ce qui concerne la dette publique.

40. En outre, une Direction chargée du suivi des ressources financières au Ministère de l'économie et des finances dispose d'une base de données des décaissements alimentée par les demandes de décaissements. Ces deux sources de données sont utilisées pour établir les statistiques de la dette en supposant que à peu près quatre-vingts pourcents des demandes de décaissements seraient déboursées.

41. Il a été révélé qu'une partie importante de la dette extérieure publique est destinée à financer des projets publics de construction, qui se déroulent pendant une durée de plus d'une année ; la mission a recommandé d'identifier ces projets en demandant la liste des projets de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances, identifier les entreprises (branches) locales qui déroulent les transactions et refléter leur opérations dans la BdP comme investissements directs de l'étranger (en suivant les décaissements et les paiements de la dette effectués par l'administration publique, en même temps) ; la structure des données nécessaires pour assurer le cadrage comme investissements directs et le rapprochement avec les flux de la dette publique ont été discutés par la mission avec l'équipe de la BdP (un modèle chiffré de calcul et les éléments à suivre pour estimer la valeur de l'investissement direct est présenté dans l'annexe 4).

Mesures recommandées :

- Vérifier l'exhaustivité des montants des décaissements retracés par la BCM à partir des projections et d'autres renseignements disponibles au niveau de la Direction de Mobilisation des ressources financières du Ministère de l'économie et finances ;

² A l'exception notable de la Banque islamique de développement, qui suit une procédure différente en raison des arrangements différentes

- Demander à la Direction de Mobilisation des ressources financières la liste des projets publiques à long terme en vue de les enquêter ; ajouter les opérations liées à ces projets aux investissements directs ; assurer le rapprochement entre les éléments des investissements directs communiqués par les entreprises et les décaissements/remboursements effectués par l'administration publique.

E. La position extérieure globale

42. La mission trouve que la mise en place de la PEG en Mauritanie pourra aboutir à la fin d'un cycle de préparation des sources de données correspondantes. Le point de départ serait une couverture suffisante des transactions financières et l'identification des éléments sectoriels des stocks qui pourraient être plus facilement recensées (par exemple, sur la banque centrale et sur le secteur bancaire). Ensuite, il y a besoin de mettre au pied une collecte de données appropriées qui permettront d'identifier les actifs et les passifs financiers au niveau suffisamment détaillé (surtout en ce qui concerne le secteur privé, et notamment sur l'investissement direct). Certaines informations sur les positions devront être suivies régulièrement (par exemple, les statistiques de la BRI, l'enquête sur les investissements directs de l'étranger, le compte de l'administration publique, le suivi sur la dette publique, etc.).

43. La mise en œuvre de l'enquête sur les investissements directs de l'étranger (couvrant les flux et les stocks y afférentes) sera cruciale si on veut améliorer de manière significative la qualité de la BdP et alimenter la PEG avec des positions financières Si ce n'est que pour mentionner, presque exclusivement, les projets d'infrastructures publiques sont financés par l'étranger.

44. Dans le même temps, un travail exploratoire et un rapprochement avec l'équipe en charge de statistiques monétaires de la BCM afin de mieux exploiter les statistiques monétaires, ainsi que les informations sur les avoirs de réserve. Actuellement, les données très agrégées provenant de statistiques monétaires sont reprises en tant qu'estimation des actifs et des passifs nets du secteur bancaire, ainsi que des avoirs de réserve.

F. Responsables rencontrés au cours de la mission

Sur la liste des responsables rencontrés au cours de la mission doivent figurer le nom complet, l'intitulé du poste/titre dans l'institution et le courriel de chaque personne ; cette liste se trouve toujours à la dernière sous-section.

Nom	Institution	Courriel
Boumedienne ould Mohamed Taya	Directeur Général des Etudes/BCM	boumt@bcm.mr
Mamadou DEMBELE	Directeur Adjoint Charge de la Balance des Paiements/DGE/BCM	dembele@bcm.mr
Aminetou Mint Mohamed YAHYA	Chef de Service de l'Enregistrement des Règlements des Transactions Extérieures DGE/BCM	amina@bcm.mr
Mohamed ould Abdelkader	Chef de Service Dette Extérieure DGE/BCM	abdel@bcm.mr
Sarra M MOHAMED	Chef de section Dette Etat/DGE/BCM	sarra@bcm.mr
Khattary OULD Mohamed BABA	Directeur Adjoint/Direction des Règlements/BCM	khattary@bcm.mr
Mohamed Salem Ould Nani	Directeur de la Mobilisation des Ressources et de la Coordination de l'Aide Extérieure/Ministère de l'Economie et des Finances	msalemnany@gmail.com
Mohamed Sidi Mohamed	Consultant BCM	msidimohamed@bcm.mr

Annexe no. 1. Banque Centrale de Mauritanie : Balance des Paiements—Présentation sur le Site de la Banque Centrale

BALANCE DES PAIEMENTS (Millions USD)	2012	2013	2014	2015	2016
Balance commerciale	(487,9)	(392,9)	(710,9)	(559,4)	(499)
Exportation	2 641,0	2 651,5	1 935,4	1 388,6	1 401
Minerai de fer	1 130,7	1 358,1	730,7	340,0	418
Pétrole	271,2	216,9	194,8	73,1	87
Cuivre	238,0	216,3	165,8	195,1	138
Or	445,2	471,8	407,4	333,6	289
Pêche	479,0	329,7	377,5	388,9	421
Autres	76,7	58,8	59,1	57,8	47
Importation, fob	(3 128,8)	(3 044,3)	(2 646,3)	(1 948,0)	(1 900)
Produits alimentaires	(381,5)	(377,0)	(370,5)	(395,3)	(334)
Produits pétroliers	(656,5)	(633,8)	(595,9)	(337,9)	(355)
Dont SNIM	(110,4)	(109,5)	(102,0)	(55,0)	(37)
MCM	(49,7)	(46,1)	(44,4)	(28,0)	(21)
Tasiast	(111,9)	(101,1)	(4,1)	(3,4)	(0)
industries extractives	(1 625,2)	(1 579,8)	(1 018,8)	(745,4)	(466)
dont SNIM	(483,2)	(489,3)	(420,7)	(199,4)	(157)
MCM	(160,4)	(139,5)	(186,7)	(84,3)	(80)
Tasiast	(966,6)	(590,3)	(130,9)	(187,1)	(166)
Exploration pétrolières	(15,0)	(360,7)	(280,5)	(274,7)	(64)
Autres importations	(465,5)	(453,7)	(661,1)	(469,4)	(744)
Service et revenus (nets)	(1 048,9)	(1 016,8)	(873,5)	(574,6)	(452)
Services (nets)	(858,3)	(813,7)	(620,7)	(394,6)	(336)
dont licences pêche	11,7	27,7	110,3	66,5	76
Revenus (nets)	(190,6)	(203,2)	(252,8)	(180,1)	(117)
dont compensation pêche	89,0	91,2	0,0	60,3	59

BALANCE DES PAIEMENTS (Millions USD)	2012	2013	2014	2015	2016
Transferts courants (net)	310,7	140,8	113,7	178,4	245
Transferts privés (net)	42,7	56,9	49,8	77,3	75
Transferts officiels	268,0	83,9	63,9	101,0	170
dont allègement PPTE multilatéral 1/	0,9	0,0	0,0	-	-
Balance des Transactions Courantes	(1 226,1)	(1 268,9)	(1 470,7)	(955,7)	(707)
Compte de capital et d'opérations financières	1 823,3	1 569,6	1 222,6	1 253,4	492
Compte Capital	40,7	4,8	16,0	31,2	8
Autres	40,7	4,8	16,0	31,2	8
Compte d'opérations financières	1 782,5	1 564,8	1 206,6	1 222,2	483
Investissement direct (net)	1 386,1	1 126,0	501,9	501,7	271
Dont: industries pétrolières (net)	157,4	410,2	265,2	310,3	71
Prêt officiels à moyen et long terme	505,8	216,0	123,8	407,6	144
Décaissements	606,0	316,1	269,6	570,4	324
Etat	259,4	176,4	256,8	570,4	322
SNIM	286,6	139,7	12,8	-	3
Principal exigible	(100,2)	(100,1)	(145,8)	(162,8)	(180)
Autres transactions privées en capital	(109,3)	222,8	581,0	312,9	77
Erreurs et omissions	(108,5)	(285,0)	(61,3)	(138,3)	135
Balance globale	488,7	15,7	(309,4)	159,4	(80)
Financement	(488,7)	(15,7)	309,4	(159,4)	80
Actifs extérieurs nets	(402,1)	(26,7)	298,8	(165,3)	80
BCM (net)	(473,6)	(28,6)	312,1	(197,3)	(21)
Avoirs	(457,7)	(36,3)	326,1	(182,1)	(2)
Engagements	(15,8)	7,7	(14,0)	(15,2)	(19)
Banques commerciales (nets)	84,9	5,8	(17,6)	15,7	77
Comptes pétrolier	(13,5)	(3,9)	4,3	16,3	24
Financement exceptionnel	(86,6)	11,0	10,6	5,9	-

Source : Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

Annexe no. 2. Nomenclature des recettes et paiements bancaires effectués par les banques commerciales pour le compte de leur clients résidents

Code	Libelle	Nature Économique
	I COMMERCE EXTERIEUR	
110	Exportation et importation de biens	Recettes ou paiements effectués au titre des exportations ou importations de biens
120	Avances au titre des opérations du commerce extérieur	Recettes à l'avance ou paiements à l'avance liés à l'exportation ou importation de biens
140	Negoce international	Transferts et rapatriements relatifs aux importations et exportations réalisées dans le cadre des opérations de négoce international
150	Retrocessions commerciales	retrocessions de règlements relatifs à des opérations commerciales
	II SERVICE DE TRANSPORT	
200	FRET MARITIME	Recettes et dépenses au titre du fret maritime
210	CONSIGNATION	Recettes et dépenses liées à l'activité de consignation
215	FRET AERIEN	Recettes et dépenses au titre du fret aerien
220	PASSAGER AERIENS (billets d'avions)	Recettes et dépenses au titre du transport des passagers aeriens
225	AFFRETEMENT PELERINAGE	Recettes et dépenses au titre de l'affretement aérien pelerinage/oumra
230	AUTRES AFFRETEMENTS	Recettes et dépenses au titre des autres affretements
240	SERVICES DHL ET AUTRES MESSAGERIES	Recettes et dépenses au titre des service lié à la distribution du courrier
	III VOYAGES	
300	SOINS MEDICAUX	Recettes et dépenses pour raison de sante
305	SCOLARITE	Recettes et dépenses à but educatif
310	HEBERGEMENTS PELERINAGE OU OMRA	Recettes et dépenses au titre du pèlerinage et omra
315	VOYAGES D'AFFAIRES	Autres recettes et dépenses au titre des voyages d'affaires
320	TOURISMES	Autres recettes et dépenses touristiques
325	MISSION PUBLIQUE	Règlements au titre des missions,formation du secteur secteur public
330	MISSION SECTEUR PRIVE	Règlements au titre des missions,formation du secteur secteur privé
	IV ASSURANCES	
400	PRIMES AU TITRE DE L'ASSURANCE MARCHANDISE	Règlements au titre de l'assurance des marchandises (primes)
405	INDEMNITES AU TITRE DE L'ASSURANCE MARCHANDISE	Règlements au titre de l'assurance des marchandises (indemnites)

Code	Libelle	Nature Économique
410	PRIMES AU TITRE DE L'ASSURANCE DIRECTE	Règlements au titre de l'assurance (primes)
415	INDEMNITES AU TITRE DE L'ASSURANCE DIRECTE	Règlements au titre de l'assurance (indemnités)
420	PRIMES AU TITRE DE LA REASSURANCE	Règlements au titre de la reassurance (primes)
425	INDEMNITES AU TITRE DE LA REASSURANCE	Règlements au titre de la reassurance (indemnités)
430	PRIMES AU TITRE DES AUTRES ASSURANCES	Règlements au titre des autres assurances (primes)
435	INDEMNITES AU TITRE DES AUTRES ASSURANCES	Règlements au titre des autres assurances (indemnités)
	V SERVICE DE TELECOMMUNICATION, D'INFORMATIQUE ET D'INFORMATION	
500	SERVICE DE TELECOMMUNICATION	Règlements relatifs aux services de télécommunication : transmission de sons, d'images, de données ...
505	SERVICE D'INFORMATIQUE	Règlements relatifs aux services informatiques : matériels et logiciels informatiques et traitement de données
510	SERVIVE D'INFORMATION	Règlements relatifs aux services d'information : agences de presse et autres médias
	VI SERVICE DE CONSTRUCTION	
600	BTP à L'ETRANGER	Règlement factures liées aux travaux de chantier à l'étranger
610	BTP DANS L'ECONOMIE	Règlement factures liées aux travaux de chantier dans l'économie déclarante
	VII SERVICE FINANCIER	
700	SERVICE FINANCIER	Commissions-Services financiers : intermédiation financière et autres
	VIII AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES	
800	LOCATION BREVET, EXPLOITATION MARQUE ETC	Recettes ou dépenses au titre de la location de brevets ; exploitation de marques
810	SERVICE DE CONSEIL, DE GESTION	Recettes ou dépenses au titre des Services spécialisés de conseil, de gestion...
820	SERVICE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT	Recettes ou dépenses au titre des Services de recherche et développement
830	SERVICE TECHNIQUE LIE AU COMMERCE	Recettes ou dépenses au titre des techniques liés au commerce et autres services
840	PRODUCTIONS DE FILMS-BANDE VIDEO, EMISSION RADIO ET TELE	Recettes ou dépenses liés à la production de film et d'émission de radio et télévision
850	SERVICES PERSONNELS CULTURELS ET RECREATIFS	Recettes ou dépenses au titre des autres services personnels et culturels et de loisir
860	SERVICE DE REPARATIONS DE BIENS ET DE MAINTENANCE	Règlements au titre des opérations de réparations de biens

Code	Libelle	Nature Économique
	IX SERVICES FOURNIS OU RECUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES N.I.A	
900	AMBASSADES, CONSULATS, POSTES DIPLOMATIQUES MAURITANIENS	recettes et depenses au profit des Ambassades ;postes diplomatiques,organismes internationaux etc.
910	AMBASSADES, CONSULATS, POSTES DIPLOMATIQUES ETRANGERS	recettes et dépenses au profit des Ambassades ;postes diplomatiques,organismes internationaux etc.
	X REVENUS	
1000	RENUMERATIONS DU TRAVAIL	Rémunération du travail (salaires)
1005	DIVIDENDES OU AUTRES REVENUS D'INVESTISSEMENT DIRECT	Bénéfices distribuées des actions et d'autres titres de participation
1010	REVENUS SUR PRETS PUBLICS	Intérêts liés aux prêts publics
1015	REVENUS SUR PRETS BCM	Intérêts liés aux prêts BCM
1020	REVENUS SUR PRETS BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES	Intérêts liés aux prêts banques et Institutions financières
1025	REVENUS SUR AUTRES PRETS AUTRES SECTEURS	Intérêts liés aux prêts autres
1030	REVENUS SUR COMPTE FNRH	Interets FNRH
1035	REVENUS SUR INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE	revenus liés aux investissements de portefeuille
1040	REVENUS SUR LES AVOIRS DE RESERVES	interets sur les avoirs de reserves
1045	COMPENSATION FINANCIERE	compensation financière
1050	LICENCE DE PECHE	licences de peche
1055	REDEVANCES PETROLIERE ET MINIERES DES SOCIETES EN EXPLOITATION	redevances petrolieres et minières
1060	REDEVANCES PETROLIERE ET MINIERES DES SOCIETES EN PROSPECTION	redevances petrolieres et minières
	XI TRANSFERTS	
1100	DONS PUBLICS	Transferts intergouvernementaux (aides budgétaires et autres dons gouvernement)
1105	PARTICIPATION A DES ORGANISMES INTERNATIONAUX	participations à des organismes internationaux
1110	DONS ORGANISMES INTERNATIONAUX	Dons organismes internationaux
1115	TAXES, IMPOTS AMENDES faveur PUBLIC	Transferts courants publics divers : taxe,impots,amendes
1120	ENVOIE DE FONDS	Transferts personnels (menages vers menages)

Code	Libelle	Nature Économique
1125	SOCIETES DE TRANSFERTS D'ARGENT : WESTERN UNION, MONEY, ET ETC,)	Transferts (Western Union, Money Gram, etc,)
1130	PENSIONS- RETRAITES- COTISATION	Réglements au titre des pensions de retraites
1135	ECONOMIE SUR REVENUS DES MAURITANIENS	Economie de salaires Mauritaniens
1140	ECONOMIE SUR LES REVENUS DES ETRANGERS	Economie de salaires etrangers
1145	ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG)	dons reçus ou fournis par les ONG
	XII COMPTE DE CAPITAL	
1200	ACQUISITION D'ACTIFS NON FINANCIERS ET NON PRODUITS	Acquisition, cessions brutes d'actifs non financiers non produits
1210	DONS POUR INVESTISSEMENTS PUBLICS	tranferts de capital du secteur public
1220	LEGS, DONATION, INDEMNITES D'ASSURANCE SUITE CATASTROPHE	tranfert de capital du secteur privé
	XIII INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS ET DE PORTEFEUILLE	
1300	IDE Rentrant dans le SECTEUR BANCAIRE	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents dans le système bancaire
1305	IDE Rentrant dans les SOCIETES D'EXPLOITATION D'OR	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/exploitation d'or
1310	IDE Rentrant dans les SOCIETES DE PROSPECTION D'OR	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/prospection de l'or
1315	IDE Rentrant dans les SOCIETES D'EXPLOITATION DU CUIVRE	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/exploitation cuivre
1320	IDE Rentrant dans les SOCIETES DE PROSPECTION DE CUIVRE	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/prospection du cuivre
1325	IDE Rentrant dans les SOCIETES D'EXPLOITATION DU FER	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/exploitation du fer
1330	IDE Rentrant dans les SOCIETES DE PROSPECTION DE FER	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/prospection du fer
1335	IDE Rentrant dans les SOCIETES D'EXPLOITATION DU PETROLE	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/exploitation de pétrole

Code	Libelle	Nature Économique
1340	IDE Rentrant dans les Sociétés de Prospection de Pétrole	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/prospection du pétrole
1345	IDE Rentrant dans les Sociétés d'Exploitation Autres Secteurs	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/exploitation autres secteurs
1350	IDE Rentrant dans les Sociétés de Prospection Autres Secteurs	recettes au titre des investissements directs réalisés par les non résidents/prospection autres secteurs
1355	IDE Sortant dans le Secteur Bancaire	transferts au titre des investissements directs réalisés par les résidents à l'étranger dans le secteur bancaire
1360	IDE Sortant dans les Autres Secteurs	transferts au titre des investissements directs réalisés par les résidents à l'étranger dans les autres secteurs
1365	Investissement de Portefeuille de l'Administration Publique	recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille administration publique
1370	Investissement Portefeuille Banque Centrale	recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille banque centrale
1375	Investissement de Portefeuille de Banques	recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille des banques
1380	Investi Portefeuille Autres Secteurs	recettes et dépenses au titre des investissements de portefeuille des autres secteurs
	XIV EMPRUNTS OU PRETS A LONG ET MOYEN TERME	
1400	PRETS FMI DU GOUVERNEMENT	décaissement et remboursement crédit et prêts FMI à long ou moyen terme faveur Gouvernement
1410	PRÊT FMA DU GOUVERNEMENT	décaissement et remboursement crédit et prêts FMA à long ou moyen terme faveur Gouvernement
1420	AIDES BUDGETAIRES	décaissement et remboursement de l'AIDE BUDGETAIRE à long ou moyen terme faveur Gouvernement
1430	PRÊT PROJET DU GOUVERNEMENT	décaissement et remboursement prêt projet à long ou moyen terme faveur Gouvernement
1440	PRÊT FMI BCM	décaissement et remboursement crédit et prêts FMI à long ou moyen terme faveur Banque Centrale
1450	PRÊT FMA BCM	décaissement et remboursement crédit et prêts FMA à long ou moyen terme faveur banque Centrale
1460	AUTRES PRETS BCM	décaissement et remboursement des autres crédits à long ou moyen terme faveur banque Centrale
1470	PRÊT BANQUES	décaissement et remboursement crédit et prêts à long ou moyen terme faveur banques
1480	PRÊT AUTRES SECTEURS	décaissement et remboursement des autres crédits à long ou moyen terme faveur autres secteurs
	XV EMPRUNTS OU PRETS A COURT TERME	

Code	Libelle	Nature Économique
1500	PRÊT GOUVERNEMENT	décaissement et remboursement credit et prêts projets court terme faveur Gouvernement
1510	PRÊT PROGRAMME GOUVERNEMENT	décaissement et remboursement credit et prêts programme court terme faveur Gouvernement
1520	PRÊT BCM	décaissement et remboursement prêt court terme faveur banque centrale
1530	PRÊT BANQUES	décaissement et remboursement prêt court terme faveur banque
1540	PRETS AUTRES SECTEURS	décaissement et remboursement prêt court terme faveur autres secteurs
	XVI CREDITS COMMERCIAUX - AVANCES	
1600	SECTEUR PUBLIC	crédits commerciaux et avances de l'Administration publique
1610	BCM	crédits commerciaux et avances BCM
1620	SECTEUR BANCAIRE	crédits commerciaux et avances du secteur bancaire
1630	AUTRES SECTEURS	crédits commerciaux et avances des autres secteurs
1640	TRANSFERT FNRH	retrait du compte FNRH

Annexe no. 3. Crédits commerciaux : Structure des données à collecter pour la BdP et la PEG ; Traitement

1. Crédits commerciaux—financements des exportations ou des importations des biens, généralement à court terme qui donnent lieu à l'apparition des créances et/ou des engagements au moment de :

- a. flux physiques (biens³ expédiés) ne sont pas accompagnés (dans la même période comptable) des règlements ;
- b. avances sont reçues/payées pour des exportations/importations pas encore expédiés ;

2. Éléments des crédits commerciaux (à suivre dans le cas que le « Rapprochement entre les flux réels et les règlements » réalisé par la Direction de la Politique Monétaire et du Commerce Extérieure est pris en compte dans la BdP).

A. Exportations—Financement des Echanges⁴

Économie (préciser)	Octroi de financement		Extinction du financement	
	Exportations expédiées—Paiement à recevoir	Avances reçues—Biens non encore expédiés	Exportations expédiées—Paiement reçu dans la période précédente	Paiements reçus—Biens expédiés dans la période précédente
A	B	C	D	E
1.	Créances extérieures : Augmentation (+)	Engagements extérieures : Augmentation (+)	Engagements extérieures : Diminuation (-)	Créances extérieures : Diminuation (-)
Control de qualité	Flux physiques	Règlements bancaires	Flux physiques	Règlements bancaires
Total				

³ Les services aussi peuvent se financer par crédits commerciaux

⁴ Voir aussi le *Guide pour l'établissement des statistiques selon le MBP6*, page 515

B. Importations—Financement des échanges

Économie (préciser)	Octroi de financement		Extinction du financement	
	Importations reçues—Paiement à effectuer	Avances versées—Biens non encore reçus	Importations reçues—Paiement effectué dans la période précédente	Paiements effectués— Biens reçus dans la période précédente
A	B	C	D	E
1.	Engagements extérieures : Augmentation (+)	Créances extérieures : Augmentation (+)	Créances extérieures : Diminution (-)	Engagements extérieures : Augmentation (+)
Control de qualité :	Flux physiques	Règlements bancaires	Flux physiques	Règlements bancaires
Total				

3. A collecter comme recettes/paiements à travers les règlements bancaires :• **Exportations :**

- a. Recettes : Avances reçues (pour des biens pas encore expédiés) : Passifs extérieurs (+)
- b. Paiements : Paiements reçus (pour des biens expédiés dans la période précédente) : Avoirs extérieurs (-)

• **Importations :**

- a. Recettes : Avances versées (Biens non encore reçus) : Passif extérieurs (+)
- b. Paiements : Paiements reçus—Biens expédiés dans la période précédente : Avoirs extérieurs (-)

4. En cas d'enquêtes auprès des grands entreprises exportatrices/importatrices, les encours début période/fin période sur revue sont demandés, classifiés :

- a. Avoirs extérieurs—créances mentionnées dans les tableaux A et B
- b. Passifs extérieurs—engagements mentionnées dans les tableaux A et B

Avoirs extérieurs—solde début période	Avoirs extérieurs—solde fin période	(1-2)
1	2	3
PEG	PEG	BdP

Annexe no. 4. Estimation des transactions d'investissement direct de l'étranger relatives aux projets de construction publics qui durent plus d'un an—Model chiffré

1. Répartition des dépenses en cas d'un chantier des constructions assimilée à l'investissement direct de l'étranger/Expenses

	2011	2012	2013	Total
Expenditures/Dépenses				
Wages and salaries/Salaires				
Foreign workers/Travailleurs non-résidents	30	20	10	60
Local workers/Travailleurs résidents	80	50	20	150
Materials/Biens				
Imported/Importations	20	25	30	75
Local/Achetés sur le marché local	10	5	8	23
Imported equipment*/Biens d'équipement importés	80			80
Progress payments by the government = withdrawal of loan/Décassements effectués par l'administration publique	150	100	200	450
Funds received from the parent company for current expenses/ Budget de fonctionnement	90	55	28	
Depreciation of equipment/Amortissement	15	18	7	40
Total Profit/Revenue total				102

2. Total value of the work/Les composantes à considérer pour estimer la valeur totale des travaux relative à l'investissement direct dans la Bdp

	2011	2012	2013	Total
Wages and salaries/Salaires				
Foreign workers/Travailleurs non-résidents	30	20	10	60
Local workers/Travailleurs non-résidents	80	50	20	150
Materials/Matériaux				
Imported/Importations	20	25	30	75
Local/Achetés sur le marché local	10	5	8	23

	2011	2012	2013	Total
Imported equipment (depreciation over 3 years)/Amortissement de biens d'équipement pendant les trois ans	40	25	15	80
Total costs of inputs/Coûts d'intrants	180	125	83	388
Add profit ⁵ (= Dividends)/Dividends	29	20	13	62
Total value of work/Valeur totale des travaux	209	145	96	450

2011: $(180/388)*62=28.7$

2012: $(125/388)*62=20.0$

2013: $(83/388)*62=13.3$

3. Valuer ID à enregistrer dans la balance des paiements :

DI – Liabilities – Equity (= assets of direct investment enterprise)/

ID – Passifs – Participations (créances de l'investisseur direct)

[Total value of the work plus Change in the value of equipment (value-depreciation)]

minus Progress payments by the government]/

[Valeur totale des travaux relative aux ID – Remboursements effectués par l'administration publique]

2011: (209 + 40) – 150 = 99

(change of the value of equipment during the year: $0 + (80 - 40) = 40$: flux= +40)

(Flux d'amortissement pendant la première année)

2012 : [145 -25)] – 100 = 20

(Flux d'amortissement pendant la seconde année : $40 - 25 = 15$: flux = -25)

2013: [96 - 15)] – 200 = -119

(change of the value of equipment during the year: $15 - 15 = 0$: change = -15)

(Flux d'amortissement pendant la troisième année)

4. Balance of payments/Balance des paiements

	2011		2012		2013	
	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets
Current account/Compte courante						
Goods/Biens		100		25		30
Investment income						
Compensation of employees/Salaires		30		20		10
DI-Dividends/Dividendes distribués		29		20		13

⁵ Le bénéfice pour chaque année est calculé en appliquant le taux des coûts de chaque année au total des coûts par rapport au bénéfice total du projet. Tous les bénéfices sont distribués à la société mère (investisseur direct).

	2011		2012		2013	
	Crédits	Débets	Crédits	Débets	Crédits	Débets
Financial account/Compte financier						
Direct investment—liabilities/Passifs						
Equity/Participations	99		20			119
Other investment/Emprunts						
Loans—liabilities/Passifs						
General government/Administration publique	150		100		200	
Currency and deposits—assets Numéraire et dépôts—avoirs extérieures						
DTC/Banques commerciales		90		55		28
	249	249	120	120	200	200

Annexe no. 5. Formulaire d'enquête des investissements directs de l'étranger

BCM

Enquête aux fins de l'établissement des investissements directs de l'étranger – Formulaire IDE

Banque Centrale de Mauritanie

Téléphone (XXX) XXX-XXXX

Sous—direction de la balance des paiements

Adresse électronique :

bop@stat.com

Numéro de référence

Année de référence :

À USAGE ADMINISTRATIF UNIQUEMENT

2016

Reçu _____
Modifié _____
Vérfié _____

Veillez tout d'abord lire ce qui suit.

Autorité chargée de la collecte des données : le *Règlement sur les statistiques du Mauritanie* exige qu'un représentant de l'entreprise à laquelle ce formulaire est adressé le remplisse et le renvoie au Banque Centrale de Mauritanie.

Confidentialité : le *Règlement sur les statistiques du Mauritanie* garantit en outre la confidentialité des informations portées sur ce formulaire.

Objet de la collecte : ce formulaire sert à la collecte d'informations fiables et à jour sur les investissements directs au Mauritanie, lesquelles serviront à établir les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sur les actifs et passifs extérieurs du Mauritanie. Ces statistiques sont publiées tous les trimestres dans *Mauritanie : Balance of Payments and International Investment Position*, publication qui peut être obtenue auprès du Banque Centrale de Mauritanie.

Délais : après avoir rempli le formulaire, veuillez-nous le renvoyer au plus tard le **JJ MM, AAAA**.

Mode de transmission : veuillez soumettre le formulaire par courrier postal (adresse) ou électronique (**bop@stat.com**).

Assistance : si vous avez des questions à poser au sujet du formulaire ou si vous avez besoin d'aide pour le

remplir, veuillez appeler le (XXX) XXX-XXXX ou envoyer un courriel à bop@stat.com.

Merci : nous vous sommes vivement reconnaissants de votre coopération, dont dépend l'exactitude des statistiques de la balance des paiements et de la PEG.

Après avoir rempli le formulaire, veuillez en conserver une copie pour vos archives personnelles.

Nom et prénom

Statisticien du Mauritanie

Personne à contacter si nous avons des questions à poser au sujet de ce formulaire :

Nom: _____ Fonction: _____

Numéro de téléphone : ()

Indicatif régional

Instructions à suivre pour remplir le Formulaire IDE

Instructions de déclaration

Le Formulaire IDE est à remplir par l'entreprise identifiée à la page 1 du formulaire—à moins que des dispositions différentes n'aient été prises avec le Banque Centrale de Mauritanie. Veuillez prendre le temps de passer en revue le questionnaire d'enquête avant de le remplir. N'hésitez pas à appeler le (XXX) XXX-XXXX si vous avez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire.

Conversion en monnaie mauritanienne

Toutes les valeurs sont à exprimer **en milliers de MRU**. Veuillez convertir en du Mauritanie les montants exprimés en monnaies étrangères.

Tous les montants portés sur le formulaire pour les transactions financières, dividendes, intérêts et retenues fiscales à la source doivent être convertis au taux **médian** entre les taux acheteur et vendeur en vigueur à la date de la transaction ;

Positions : Toutes les données communiquées doivent être exprimées en milliers de MRU. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise n'est pas libellé en MRU de Mauritanie, veuillez faire la conversion en cette monnaie en utilisant le taux de change de fin d'année.

Structure et champ d'application

Le Formulaire IDE sert à recueillir des données trimestrielles/annuelles sur les investissements directs en Mauritanie et comporte les éléments suivants :

Partie A : informations générales sur votre entreprise.

Partie B : investissements entre votre entreprise et ses investisseurs directs étrangers (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui détiennent au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise) : (1.1) les participations, (1.2) la dette de l'entreprise investissement direct à l'investisseurs (ou le group) ; 1.3 les créances de l'entreprise investissement direct envers les entreprise non-résidentes (du group).

Définition des entités pour les besoins du questionnaire :

Investisseur direct :

Un investisseur direct est une entreprise résidente d'une économie qui détient, directement ou indirectement, au moins 10% du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une unité est considérée comme un **résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou à l'intention de résider) un an ou davantage au Mauritanie.

Entreprise d'investissement direct :

Une entreprise d'investissement direct est une entreprise résidente d'une économie dont le capital est détenu directement ou indirectement, à hauteur de 10 % au moins, par une entreprise résidente d'une autre économie.

Une unité est considérée comme un **résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou a l'intention de résider) un an ou davantage au Mauritanie.

Une unité est considérée comme un **non-résident** du Mauritanie si elle a résidé (ou a l'intention de résider) un an ou davantage à l'étranger.

Entreprise apparentée.....

Évaluation des données portées dans les parties B :

Fonds propres des propriétaires :

Veillez communiquer les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire la valeur nette), qui sont des droits sur la valeur ~~nette~~ de votre entreprise d'investissement direct étrangère ; la valeur nette recouvre :

- 1) le capital libéré (à l'exclusion de toutes les actions de l'entreprise détenues par elle-même et y compris les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en

sociétés;

- 2) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le compte de patrimoine de l'entreprise (y compris les dons pour investissement lorsque les principes comptables permettent leur inclusion dans les fonds propres des propriétaires);
- 3) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs);
- 4) les gains ou pertes de détention.

De même, veuillez inclure les trois premières composantes indiquées ci-dessus dans le calcul de la valeur *des investissements à rebours* sous forme de participations—c'est-à-dire des droits de votre entreprise d'investissement direct sur la valeur nette de l'entreprise investisseur direct.

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise (et, par conséquent, pour déterminer les droits de votre investisseur direct étranger sur la valeur nette de votre entreprise), il y a lieu d'exprimer la plupart des actifs financiers à leur juste valeur courante estimée ; les bénéfices réinvestis cumulés doivent être pris en compte ; et l'amortissement des biens immobiliers, des installations et équipements doit être déduit. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à porter aux sections B-E.

Instruments de dette :

Prêts, crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations des taux de change). La valeur nominale représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veuillez indiquer la valeur de marché des titres à la date d'établissement du compte de patrimoine.

Transactions

Les transactions doivent être comptabilisées à leur valeur au moment où elles ont lieu. Si la transaction est en monnaie étrangère, veuillez utiliser le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration si la transaction (par exemple les intérêts reçus ou versés) s'effectue en continu sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) courus en 2016, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Dans le cas des dividendes, veuillez indiquer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (et payés et à payer) en 2016

Formulaire IDE – Investissements directs de l'étranger

Partie A. Informations générales sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne remplissant le questionnaire		1.3. Nom/fonction de l'autre personne à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse électronique
1.8. Si le questionnaire est rempli pour l'entreprise par un agent (par exemple un cabinet comptable), veuillez en indiquer les nom, adresses postale et électronique et numéro de téléphone.		1.9. Je certifie que les informations portées sur ce formulaire sont correctes. Signature (haut responsable ou agent de l'entreprise) Date

1.10. Veuillez indiquer quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe local d'entreprises déclarant, déterminé sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A. Agriculture, sylviculture et pêche		K2. Finance et assurance, à l'exclusion de l'intermédiation financière	
B. Industries extractives		L. Activités immobilières	
C. Industrie manufacturière		M. Professions libérales, scientifiques et techniques	
D. Approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air climatisé		N. Services administratifs et de soutien	
E. Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie		O. Administration publique	
F. Construction		P. Éducation	
G. Commerce de gros et de détail		Q. Santé publique et action sociale	
H. Transports et entreposage		R. Activités artistiques, récréatives et de loisirs	
I. Hôtellerie et restauration		S. Autres activités de services	
J. Information et communication		T. Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique ; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1. Intermédiation financière		U. Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

1.11 Pourcentage du capital de votre entreprise détenu par son ou ses investisseurs directs :

Économie de l'investisseur direct	Pourcentage détenu au début de la période (1)	Pourcentage détenu à la fin de la période (2)

Partie B

1.1 PARTICIPATIONS ET BENEFICE : FONDS PROPRES DES PROPRIETAIRES (c'est-à-dire la valeur nette), qui sont des droits sur la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct étrangère (budget de fonctionnement pour les sociétés sans personnalités juridique)

1	Solde d'ouverture	MRU	
		Augmentations (+)	Diminutions (-)
2	Achat de titres de participation en numéraire		
3	Acquisition de titres de participation en nature (biens d'investissement)		
4	Le résultat net de la période : profit (+)/pertes (-)		
5	Dividendes distribués	XXXXXXXXXXXX	
6	Réévaluations d'actifs, en devise		
7	Réévaluations d'actifs, en monnaie nationale		
8	Autre changement pendant la période) * :		
9	Solde de clôture :		

* Déclarez la nature du changement sous la rubrique

1.2. DETTE : EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE OBJET DE L'INVESTISSEMENT DIRECT auprès de l'investisseur direct (ou d'une société non-résidente du même groupe)

1	Solde d'ouverture, dont :	L e i	
		Augmentations (+)	Diminutions (-)
1.1	- Solde emprunts à court terme		
2	<i>(Nouveaux)</i> Tirages, dont :		XXXXXXXXXXXX
2.1	- à court terme		XXXXXXXXXXXX
3	Remboursements (y compris remise de la dette), dont :	XXXXXXXXXXXX	
3.1	- à court terme	XXXXXXXXXXXX	
4	Remboursement par échange de titres, dont :	XXXXXXXXXXXX	
4.1	- remboursements des emprunts à court terme	XXXXXXXXXXXX	
5	Réévaluations dues aux variations du taux de change dont :		
5.1	- de prêts à court terme		
6	Autres réévaluations, dont :		
6.1	- de prêts à court terme		
7	Solde de clôture		
7.1	- Solde de clôture prêts à court terme		
7.2	- Solde crédits commerciaux		
8	Intérêts dus à l'entreprise non-résidente (pour la période sur revue)		

1.3 CREANCES de l'entreprise résidente envers les entreprises NON-RESIDENTES
(du groupe) – actionnaires, filiales, sociétés affiliées

1	Solde d'ouverture	<i>Lei</i>	
		Augumentations (+)	Diminuări (-)
2	Crédits accordés pendant la période sur revue (tout type des échéances)		XXXXXXXXXXXX
3	Recouvrement des dettes (tout type des échéances) : y compris remise de la dette ou recouvrement par échange avec titres de participations	XXXXXXXXXXXX	
4	Réévaluations dues aux variations du taux de change		
5	Autres corrections sur le solde d'ouverture		
6	Solde de clôture		
7	Intérêts dues par l'entreprise non-résidente (pour la période sur revue)		